



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2021 à 19h

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean-Marc LEOUTRE, Maire.

Date de convocation : 15 février 2021

Présents : 16

Votants : 18

Validation à l'unanimité du précédent compte rendu du conseil municipal.

Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion présente le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats. Le compte de gestion, dressé par la trésorerie, est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part : il est donc adopté.

Décision prise à l'unanimité

Vote du Compte Administratif 2020

Le conseil municipal doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire.

Après cet exposé, qui retrace les dépenses et recettes de l'exercice, et après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Décision prise à l'unanimité

Affectation du résultat de l'exercice 2020

Monsieur le Maire indique que les résultats de la section de fonctionnement doivent faire l'objet d'une affectation.

Il propose l'affectation suivante :

Solde de fonctionnement 2020	242 128.86 €
Excédent reporté de 2019	398 186.69 €
Résultat à affecter	640 315.55 €
Solde d'exécution d'investissement 2020	664 989.92€
Déficit reporté de 2019	-262 098.54€
Résultat d'investissement 2020	402 891.38€
Solde des restes à réaliser (dépenses)	34 100€
Besoin de financement de la section d'investissement	€
Affectation en section d'investissement (compte 1068)	€
Affectation en section de fonctionnement (compte 002)	640 315.55 €

Décision prise à l'unanimité

Vote des taux d'imposition directe locale pour 2021

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. A partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (11.03%) qui viendra s'additionner au taux communal (17.95% à Saint-Jeoire-Prieuré) soit un total de 28.98%.

Compte tenu de la situation correcte des finances communales, malgré la baisse poursuivie des dotations de l'Etat, adoption de la fiscalité 2021 sans augmentation par rapport à 2020:

	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.95 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55.31 %

Décision prise à l'unanimité

22/02/2021

Vote du budget primitif 2021 avec affectation des résultats de l'exercice 2020

Monsieur le Maire précise que le budget proposé pour 2021 est toujours impacté par la poursuite du gel des dotations versées par l'Etat, certes sans accroissement mais sans retour de compensations. Les efforts de gestion de la commune permettent de présenter un budget maîtrisé qui intègre la poursuite d'une politique d'investissement permettant d'accroître les services à la population de Saint-Jeoire-Prieuré sans augmentation des taux communaux d'impôt.

Le budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2021			
Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses	euros	Recettes	euros
<i>Sous-total</i>	1 071 351.20	<i>Sous-total</i>	904 050.00
023 Virement section investissement	473 014.35	002 - Excédent de fonctionnement 2020	640 315.55
TOTAL	1 143 468.31	TOTAL	1 143 468.31
Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses	euros	Recettes	euros
Opération diverses		<i>Sous-total</i>	107 904.00
<i>Sous-total</i>	983 809.73		
dont remboursement emprunt	173 100.00	001 - excédent d'investissement 2020	402 891.38
		21 - virement de la section de fonctionnement	473 014.35
TOTAL	983 809.73	TOTAL	983 809.73

Décision prise à l'unanimité

Attribution de subvention

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

C'est pourquoi, il est détaillé par délibération les subventions attribuées pour 2021 à quelques associations pour un montant global de 2000€.

Décision prise à l'unanimité

Révision des tarifs concernant le cimetière.

Compte tenu des récentes dispositions de la loi de finances 2021, le Conseil municipal valide la mise à jour des tarifs concernant le cimetière

Décision prise à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Elections départementales et régionales du 13 et 20 juin 2021 : organisation du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.